



Les Fédérations Adessadomicile, ADMR et FNAAFP/CSF saluent les conclusions du rapport de Mme Myriam El Khomri sur l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie

Ce mardi 29 octobre, Madame Myriam El Khomri a présenté à Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, ses propositions pour une mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie. Mesdames Muriel Pénicaud, Ministre du travail, et Sophie Cluzel Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées participaient également à cette restitution.

Les fédérations employeurs Adessadomicile, ADMR et FNAAFP/CSF ont pu participer à ces travaux en étant consultées et en permettant à Madame Myriam El Khomri, grâce à des visites de structures, de mieux appréhender les problématiques de terrain.

Dans un contexte difficile où les structures de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile peinent à recruter et à fidéliser leurs salariés, les trois fédérations attendaient avec impatience de connaître les propositions pour redonner de l'attractivité au secteur.

Les fédérations Adessadomicile, ADMR et FNAAFP/CSF partagent le constat global dressé dans le rapport. Elles saluent et soutiennent la très grande majorité des 59 propositions présentées notamment en ce qui concerne la revalorisation des rémunérations, la simplification de l'entrée en formation et l'amélioration de la qualité de vie au travail, tels que :

- La mise en place de 4 heures de temps collectifs par mois pour les équipes à domicile pour donner du sens à leur travail dans l'échange de pratiques (mesure 17) ;
- La gratuité de la formation d'accompagnant éducatif et social ou d'aide-soignant, hors frais d'inscription (mesure 26)
- La suppression du concours d'aide-soignant pour la formation initiale et l'apprentissage (mesure 24) ;
- Autorisation de l'usage d'un macaron pour les intervenants à domicile (mesure 9) ;
- L'aide à l'acquisition du permis de conduire en fin de formation (mesure 10).
- (...)

Mais pour Adessadomicile, l'ADMR et la FNAAFP/CSF, le principal levier d'attractivité reste la revalorisation des rémunérations qui sont, à ce jour, dramatiquement basse dans la branche de l'aide et des soins à domicile, ce constat ayant été clairement présenté dans le rapport remis par Madame Myriam El Khomri.

Pour rappel depuis maintenant plusieurs années, les premiers niveaux de la grille conventionnelle sont sous le SMIC. En 2019, cela concerne plus de la moitié des 230.000 salariés de la Branche.

Les partenaires sociaux de la Branche, dont Adessadomicile, l'ADMR et la FNAAFP/CSF, ont pris leur responsabilité en ayant engagé, il y a plusieurs mois, une négociation pour revoir la classification des emplois et le système de rémunération prévus par la convention collective, avec l'objectif de revaloriser significativement les rémunérations et de mieux reconnaître les compétences et les contraintes des métiers.

Cette négociation est bien avancée avec un aboutissement espéré au début de l'année 2020. Seule une réforme d'envergure et structurante allant bien au-delà d'une simple remise à niveau des grilles à hauteur du SMIC, permettra de redonner de l'attractivité aux métiers du secteur. Le coût de cette refonte totale des grilles salariales est évalué à 600 M€. Elle ne pourra pas être menée à bien sans une prise en compte de son impact financier dans la tarification des services.

Madame Agnès Buzyn a annoncé la création d'une conférence des métiers du grand âge et de l'autonomie. Adessadomicile, l'ADMR et la FNAAFP/CSF répondront présentes et sont prêtes à apporter leur contribution.

Contacts presse :

- Adessadomicile : David Zeisler - d.zeisler@adessadomicile.org - 01 40 84 68 79
- ADMR : Marylin Marouillat – mmarouillat@un.admr.org - 01 44 65 55 45
Jean-Pierre Lecocq - jplecocq@agence-profile.com – 06 87 08 13 48
- FNAAFP/CSF : Claire Perrault - cperrault@fnaafp.org – 01 44 89 86 86